



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 52306

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le Premier ministre sur les conclusion du Livre blanc de la viticulture remis le 28 juillet 2004. Comme tous ceux qui ont collaboré à la rédaction de ce livre, il souhaite connaître les dispositions que le Gouvernement envisage de prendre, conformément aux propositions faites dans cet ouvrage. Tout particulièrement, il voudrait savoir si un conseil de la modération va être rapidement mis en place. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité.

Texte de la réponse

Concernant la place du vin dans la société, le Premier ministre a reçu les représentants de la filière le 25 février 2004 et a proposé la mise en place de groupes de travail rassemblant l'ensemble des partenaires, c'est-à-dire les représentants professionnels, des parlementaires des deux chambres, l'ensemble des administrations concernées et tous ceux qui oeuvrent en matière de santé publique et de sécurité routière afin de faire des propositions pour communiquer en faveur d'une consommation modérée et sans diaboliser un produit qui fait partie du patrimoine de la France. Conformément à la proposition du Premier ministre, quatre groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir à la place du vin dans la société, en déclinant leurs travaux autour des quatre thèmes suivants : formation/éducation, vin et santé, communication/modération et économie/marketing/promotion. Ces groupes de travail pilotés par des parlementaires ont mobilisé de nombreux participants depuis le mois d'avril 2004. Les résultats de leurs travaux font l'objet d'un livre blanc sur la viticulture française, remis par ces parlementaires au Premier ministre le 28 juillet 2004. À la suite de la demande de création d'un conseil de modération formulée dans le livre blanc, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a annoncé le 25 janvier la désignation de M. Jean-Marie Poirier, conseiller d'État honoraire, à la tête de ce conseil. Ce conseil, qui sera un lieu de concertation, d'échanges, mais aussi d'actions permanentes sur la communication et la modération en matière de consommation viticole, sera installé dans les prochaines semaines. M. Jean-Marie Poirier prend actuellement les contacts utiles auprès des organisations et associations intéressées, des acteurs de la filière, des parlementaires concernés et des administrations pour proposer une composition équilibrée du futur conseil de la modération.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52306

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9318

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4531